

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES
MARCHES PUBLICS

DECISION N° 10 /D/R-AD/D-F&D/C-TIG/CIPM-CT/SIGAM/2026

Portant attribution de la lettre commande objet du dossier d'appel d'offres national ouvert N°02/AONO/R-AD/D-F&D/C-TIG/SG/SIGAM/CIPMP/2026 du 13/04/2026, pour les travaux de construction d'un logement d'astreint à l'EP groupe 2 Doualayel, dans la commune de Tignère.

Financement : BIP, Exercice 2026.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIGNERE, MAITRE D'OUVRAGE

- Vu la Constitution ;
Vu N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des marchés Publics
Vu le Décret N°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés publics ;
Vu La Lettre-Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu L'arrêté N°000025/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'Election du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de Tignère Département du FARO ET DEO, Région de l'ADAMAOUA ;
Vu La Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 Portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;

Considérant -le procès-verbal N°13/PV/C-TIG/CIPM/2026 portant analyse du rapport de la sous-commission en date du 03/06/2026;
-la lettre N°09 /L/PA/CIPM-CTIG/2026 du 05/06/2026, du Président portant proposition d'attribution ;

DECIDE :

Article 1er : L'entreprise ci-après citée est retenue comme attributaire de la lettre commande susmentionnée :

N° Lot	Maître d'ouvrage	Lieu d'exécution	Entreprises	Montant de l'enveloppe	Montant TTC en FCFA retenu	Délai d'exécution	Observations
unique	Maire de la Commune de Tignère	DOUALAYEL	Ets SABY CONSTRUCTIONS	20 000 000	20 000 000	Trois (03) mois	Attributaire

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations

- DDMAP/F&D
- ARMP/AD
- CIPM/C-TIG
- INTERESSES
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Tignère, le **08 JUIN 2026**
Le Maire de la Commune de Tignère
(Maire d'Ouvrage)

Mohamedou Lamou

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

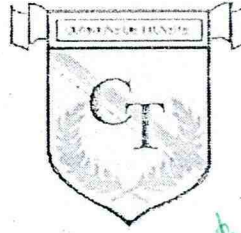
REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE FARO ET DEO

COMMUNE DE TIGNERE

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



14
11/10

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

FARO AND DEO DIVISION

TIGNERE COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

COUNCIL ADMINISTRATIVE PUBLIC
CONTRACT UNIT

COMMUNIQUE N° 10/C/R-AD/D-F&D/C-TIG/CIPM-CT/ST/2026

Portant attribution de la lettre commande objet du dossier d'appel d'offres national ouvert N°02/AONO/R-AD/D-F&D/C-TIG/SG/SIGAM/CIPMP/2026 du 13/04/2026, pour les travaux de construction d'un logement d'astreint à l'EP groupe 2 Doualayel, dans la commune de Tignère.

Financement : BIP, Exercice 2026.

Le Maire de la commune de Tignère porte à la connaissance du candidat ayant participé au dossier d'appel d'offres national ouvert susmentionné et indiqué dans le tableau ci-dessous est déclaré attributaire de la lettre commande y relative :

N° Lot	Maître d'ouvrage	Lieu d'exécution	Entreprises	Montant de l'enveloppe	Montant TTC en FCFA retenu	Délai d'exécution	Observations
unique	Maire de la Commune de Tignère	DOUALAYEL	Ets SABY CONSTRUCTIONS	20 000 000	20 000 000	Trois (03) mois	Attributaire

Le mandataire de cette entreprise retenue est par conséquent invité à bien vouloir prendre l'attache du SIGAMP à la Mairie de Tignère pour la suite de procédure.

Tignère, le 08 JUN 2026

Le Maire de la Commune de Tignère
(Maître d'ouvrage),

Ampliations :

- DDMAP/F&D
- ARMP/AD
- CIPM/C-TIG
- INTERESSES
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

